



Paris, le 20 novembre 2019

Madame Émilie PIETTE
Secrétaire générale des MTES/MCTRCT
Arche Sud
92055 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 04

Objet : Sujets sociaux saillants à l'occasion de votre prise de fonctions

Nos réf. : JH/JH/19415

Madame la Secrétaire générale,

Dans le cadre de votre prise de fonctions, et sans attendre notre première rencontre, je souhaite attirer votre attention sur certains sujets sensibles nécessitant un arbitrage rapide de votre part :

- lors de la présentation du PLF 2020 réalisée à l'occasion du CTM budgétaire du 27 septembre 2019, a été annoncée une enveloppe de 6,3 M d'euros dédiée à la revalorisation des régimes indemnitaire des personnels ministériels. Comme FO l'a exprimé en séance, nous demandons la mise en place immédiate d'une séquence de négociation en préalable à la répartition de son affectation, ainsi qu'à l'évolution du pire mode de gestion du RIFSEEP en interministériel : à ce stade, aucune perspective n'est donnée par votre DRH.
- après que votre pôle ministériel a rendu 100 M d'euros de masse salariale sur 3 ans (source Cour des Comptes), les agents ne sauraient tolérer une nouvelle clôture d'exercice sans que leur investissement professionnel collectif ne soit récompensé. Nous avons demandé à votre prédécesseure le bilan intermédiaire de l'exercice catégoriel 2019, et plus largement de consommation de la masse salariale du ministère, afin de préparer le cas échéant la mise en œuvre de mesures salariales de fin d'année : nous réaffirmons cette demande qui est désormais urgente.
- suite à la publication de la loi du 6 août 2019, dite de « transformation de la Fonction Publique », chaque ministère doit désormais rédiger et adopter des « lignes directrices de gestion ». Dans le cadre du projet mené au pas de charge par votre DRH sur le volet de la mobilité, les options mises sur la table des non-discussions proposent d'aggraver les effets de la loi susvisée, en faisant table rase de dispositifs servant de base à la gestion des compétences et des parcours des personnels de votre pôle ministériel. Ainsi, contrairement à d'autres ministères « techniques », votre DRH semble vouloir tirer un trait sur l'existence d'éléments de gestion propres aux différents corps/filières ou sur l'existence de plusieurs cycles annuels de mobilités collectifs. Cela remet en cause l'existence même d'une quelconque gestion nationale des carrières. Nous demandons ainsi de nouveaux arbitrages à ce sujet.

Sur ces trois sujets d'actualité, d'autres choix sont possibles que ceux réalisés depuis 3 ans, d'autant plus qu'ils ne dépendent pas d'arbitrages interministériels. Ils sont loin d'être isolés, mais en apportant de premiers arbitrages allant dans le sens de l'intérêt des agents que nous représentons, c'est l'attractivité de votre pôle ministériel que vous rétabliriez, dans un contexte où les effets des décisions précédentes servent de caution à ceux qui souhaitent le vider de sa substance (ministère de l'Intérieur dans le cadre du volet OTE d'AP 2022), ou qui souhaitent le quitter (transfert de l'IFSTTAR à l'Enseignement Supérieur).

Au delà des premières réponses que vous pourrez nous apporter, nous ne manquerons pas de développer de nombreuses autres problématiques permettant de viser à ce que le prochain agenda social réponde à la définition de FO : « Plan d'actions concrètes couvrant l'ensemble des problématiques sociales des ministères, au bénéfice des agents et assorties de moyens et d'engagements politiques forts ».

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Jean HEDOU